

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 229

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	100 000	0
Administration pénitentiaire	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	100 000
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros de l'action 01 « Conseil supérieur de magistrature » du programme 335 « Conseil supérieur de la magistrature » vers l'action 01 « Traitement et jugement des contentieux civils » du programme 166 « Justice judiciaire ».

Amendement d'appel.

Ces derniers jours, l'actualité a été marquée par une série de viols commis par des ressortissants algériens en situation irrégulière, frappés d'OQTF non exécutées.

Des crimes ignobles, d'une rare violence qui ont choqué la France entière. Face à ces atrocités, quelles mesures compte prendre le gouvernement ?